

## **Règlement épreuve ADREN'ADDICT ARCACHON 2017**

L'épreuve ADREN'ADDICT est une épreuve sportive à destination du grand public à la recherche du dépassement de soi dans un environnement proche du parcours du combattant. Vous serez amenés à passer une quarantaine d'obstacles. L'épreuve aura lieu le 25 juin 2017 sur la commune d'ARCACHON.

Sur le parcours de l'ADREN'ADDICT, la participation de chaque concurrent implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

Chaque inscrit est un concurrent et admet que la participation à cette épreuve comporte certaines contraintes et qu'il ne doit pas s'inscrire s'il n'est pas correctement entraîné et apte médicalement.

### **ENGAGEMENT DE CHAQUE CONCURRENT 'ADREN'ADDICT'**

*En acceptant ces conditions d'inscription, j'assume l'entière et complète responsabilité en cas d'accident pouvant se produire durant les trajets d'aller ou de retour de l'épreuve ou durant cette même épreuve.*

*J'assume également les risques inhérents à la participation à une telle épreuve tels que : les accidents seuls ou avec les autres participants, les intempéries météorologiques, les conditions de circulation routière. (Liste non-exhaustive)*

*Je, en mon nom et en celui de mes héritiers et exécutants, reconnais par le présent acte décharger les sponsors et organisateurs de l'épreuve, L'ADREN'ADDICT et ADREN'EVENTS(et ses représentants) ainsi que toute autre personne associée à l'événement de toutes responsabilités, dommages et intérêts que je pourrais avoir à l'encontre de ces derniers eu égard à ma participation à cette épreuve.*

*J'ai pris connaissance qu'une partie du parcours sera constitué de passages en eau, que le fait de savoir nager est nécessaire (savoir traverser un bassin de 25m), qu'une partie du parcours nécessite le passage d'obstacles dont la hauteur sans palier peut atteindre 2 mètres.*

*Je reconnais que cette décharge concerne tous les faits, dommages et actes, même causés par négligence, entre le participant et les parties sus nommées.*

*Je reconnais que la charge d'inscription n'est ni remboursable, ni réutilisable, sauf conditions listées dans le règlement de course.*

*En m'inscrivant, Je m'engage à suivre l'ensemble des informations fournies par l'organisation sur tous les supports de communication utilisés nécessaires à la bonne préparation et bon déroulement de l'épreuve.*

## CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'épreuve est ouverte à toute personne majeure qui présente :

- Un certificat médical datant de moins d'un 1 an établi par un médecin habilité de **non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition**.
- Une attestation sur l'honneur de savoir nager 25m.

**Ces documents seront conservés en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical. Aucune inscription ne sera validée sans ce certificat médical.**

Le certificat médical devra obligatoirement et uniquement être remis le jour de l'Epreuve. Aucune licence ou certificat médical envoyé en amont par courrier ou par mail ne sera pris en compte.

## INSCRIPTIONS

Dans la limite des places disponibles, les inscriptions seront closes le 07 octobre précédent l'épreuve, 00H ;

L'inscription à l'épreuve se fait par le site [www.adrenaddict.fr](http://www.adrenaddict.fr). Les tarifs sont disponibles sur ce site.

Pour des raisons de sécurité, l'organisation peut être amenée à limiter le nombre de concurrents.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Il ne peut fait l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit. Le remboursement ne peut s'appliquer qu'en cas de souscription de l'option annulation, dont les conditions sont détaillées dans la page « s'inscrire » du site internet.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Un contrôle d'identité sera effectué à l'accueil le jour de L'EPREUVE.

## IDENTIFICATION DES PARTICIPANTS

Lors de la présentation des participants le jour de l'Epreuve, ces derniers se verront attribuer un numéro permettant de les identifier sur le parcours. Tout participant dépourvu de numéro pendant l'épreuve sera mis hors course par l'organisateur.

## PARCOURS

Toutes les informations relatives au parcours sont disponibles sur le site [www.adrenaddict.fr](http://www.adrenaddict.fr) .

Chaque participant devra se trouver au départ de l'épreuve à l'horaire qui lui aura été indiqué sur sa confirmation d'inscription. Sur place, ces horaires seront communiqués aux concurrents par affichage et annonces micro. Les concurrents devront impérativement respecter le sens et les limites du parcours matérialisées par des filets, rubalises ou banderoles.

Les participants devront impérativement respecter les consignes des contrôleurs présents sur chaque obstacle majeur.

Les images du parcours utilisées sur le site internet [www.adrenaddict.fr](http://www.adrenaddict.fr) et sur tous les supports de communication sont fournies par ADREN'EVENTS. Elles sont données à titre indicatifs et sont non contractuelles.

Afin de satisfaire aux contraintes de sécurité, les organisateurs se réservent le droit de modifier tout ou partie du parcours jusqu'au dernier moment de l'épreuve (dimanche 9 octobre à 16h00).

### SANCTIONS

Tout concurrent surpris lors de l'épreuve à jeter des papiers ou autre détritrus, faisant preuve d'anti-sportivité ou manquant de respect aux bénévoles sera disqualifié (aucune réclamation ne sera possible).

La disqualification d'un concurrent est possible dans le cas où celui-ci aurait un comportement dangereux ou anti-sportif ou s'il coupait le parcours.

### RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours ou le site de course. Des poubelles seront à disposition sur chaque poste de ravitaillement. Elles devront être impérativement utilisées par les concurrents.

Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'organisation pour s'en débarrasser.

### ABANDONS

Sauf en cas de blessure, si un compétiteur souhaite abandonner il doit, dans la mesure du possible, abandonner sur les points d'élimination et de rapatriement mis en place par l'organisation. Il doit alors se manifester auprès du responsable de poste, qui invalide définitivement son numéro.

### IMAGE

Du fait de son inscription, le concurrent donne à l'organisation le droit d'utiliser, exploiter, en tout ou en partie, sans limite de territoire ou de durée, la voix, les images ou enregistrements de sa personne prise dans le cadre de l'épreuve ADREN'ADDICT.

### DOMMAGE MATERIEL

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants pendant la course. Il incombe en conséquence à chaque participant, s'il estime nécessaire, de souscrire une assurance

### ASSURANCE ET RESPONSABILITE

Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile.

Les organisateurs ne peuvent être en aucun cas tenus pour responsables en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante et en cas de vol pendant la manifestation.

Une assurance « individuelle accident » et une « option annulation » sont proposées sur le site internet de l'épreuve.

## ANNULATION DU PARTICIPANT

L'annulation individuelle à l'épreuve n'est possible qu'en cas de souscription à l'option annulation. Dans les cas indiqués ci-dessous, l'intégralité de l'inscription est remboursée (non compris : frais liés à l'individuelle accident et option annulation).

- Décès, accident ou maladie du participant assuré,
- Décès, accident ou maladie grave (nécessitant une hospitalisation) de son conjoint, d'un ascendant ou descendant du premier degré survenant dans les trente jours précédant la manifestation,
- Vol des papiers d'identité dans les 48 heures précédant le départ,
- Convocation devant un tribunal.

Sur fourniture du justificatif décrivant un des cas ci-dessus, l'annulation individuelle n'est possible que jusqu'à 15 jours après l'épreuve la date d'envoi du mail ou le cachet de la poste faisant foi. Après cette date, toute demande de remboursement sera refusée.

## INDIVIDUELLE ACCIDENT

Votre assurance actuelle ne vous couvre pas forcément pour ce type d'épreuve. Le 25 juin, pour l'Adren'Addict Arcachon, chaque participant peut souscrire à une individuelle accident en option pour 5€.

Sa couverture est la suivante :

GARANTIE ACCIDENTS CORPORELS		
Nature des garanties	Montant de la garantie par sinistre	Franchise
<b>ASSURANCE DES ACCIDENTS CORPORELS</b>		
• DECES	5 000 EUR (1)	Néant
• INVALIDITE PERMANENTE	10 000 EUR (1)	Néant du taux d'invalidité permanente
• REMBOURSEMENT DE SOINS	200 % du tarif de responsabilité de la Sécurité Sociale sous déduction des prestations éventuelles d'un régime de prévoyance	Néant
• Prothèse dentaire, par dent (forfait)	215 EUR	Néant
• Bris de lunettes (forfait)	131 EUR	Néant
• Prothèse auditive, par appareil (forfait)	646 EUR	Néant
• FRAIS DE RECHERCHE ET DE SECOURS	2 500 EUR	Néant
• FRAIS DE RAPATRIEMENT	2 500 EUR	Néant

### REPORT DE L'ÉPREUVE

Afin d'assurer la sécurité des participants, l'organisateur se réserve le droit de reporter l'épreuve à tout moment dans un délai de 2 jours avant le 25 juin 2017. Ce report pourra s'effectuer dans le 10 mois après le 25 juin 2017. Dans ce cas, les inscriptions ne seront pas remboursées. Les participants seront directement inscrits sur la nouvelle date de report.

### ANNULATION DE L'ÉPREUVE

En cas d'annulation totale de l'épreuve, les frais d'inscription ne seront pas remboursés.

### ASSISTANCE MEDICALE

Des secouristes se trouveront le long du parcours et pourront porter assistance à toute personne qui aurait un problème. Le service médical se réserve le droit d'obliger un concurrent à abandonner s'il présentait des signes de fatigue ou des blessures.

Tout concurrent se doit de signaler un autre concurrent qui serait en difficulté au signaleur le plus proche.